
Documents sauvegardés

Lundi 3 février 2025 à 11 h 58

1 document

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde

2 février 2024

Les traducteurs littéraires victimes de l'IA

La révolution de l'intelligence artificielle (IA) a déjà fait ses premières victimes dans le monde de l'édition. Les traducteurs littéraires - le maillon le plus fragile et le plus exposé ...

3

Documents sauvegardés

Le Monde

© 2024 SA Le Monde. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 3 février 2025 à lycée ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20240202-LM-20240202*20*21524657589

Nom de la source	Vendredi 2 février 2024
Le Monde	Le Monde
Type de source	• p. 17
Presse • Journaux	• 1264 mots
Périodicité	
Quotidien	
Couverture géographique	
Internationale	
Provenance	
France	



Les traducteurs littéraires victimes de l'IA

Malmenés par l'intelligence artificielle, ces professionnels voient leurs conditions de travail se dégrader

Nicole Vulser

La révolution de l'intelligence artificielle (IA) a déjà fait ses premières victimes dans le monde de l'édition. Les traducteurs littéraires - le maillon le plus fragile et le plus exposé au tsunami de l'IA - voient chaque jour leurs conditions de travail se dégrader et leurs commandes s'étioler. Le recours à des programmes de traduction automatique comme DeepL se généralise, et le métier des traducteurs tend à se réduire à des contrats de postédition (à partir d'un texte déjà pré-traduit par une machine).

Selon Jörn Cambreleng, directeur de l'association pour la promotion de la traduction littéraire Atlas, cette pratique reste « honteuse » chez les éditeurs, qui ne signalent jamais leur recours à l'IA sur la couverture des livres, mais aussi chez les traducteurs, qui prennent par défaut ce type de contrats payés moins cher.

La dernière enquête sur la traduction automatique et la postédition, menée par l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), en décembre 2022, auprès de quatre cents personnes, montrait déjà un « fort manque de transparence des éditeurs » sur le recours

à l'IA, « une rémunération moindre » (pour 68 %, elle était inférieure aux tarifs moyens de traduction).

Et pour près de la moitié des personnes interrogées, la postédition demandait « plus de temps que pour une traduction classique ». Les rares professionnels (8 %) qui souhaitaient accepter de nouveau des travaux de postédition l'auraient fait « pour certains ouvrages de type récréatif (comme des livres de cuisine, de yoga), à condition que la rémunération corresponde au temps de travail effectif ». Ou pour des raisons strictement économiques. Voire, de façon minoritaire, « par curiosité, en estimant que l'IA va gagner du terrain ».

La secrétaire de l'ATLF, Peggy Rolland, se déclare inquiète de l'arrivée de l'IA et redoute des difficultés en cascade. Juridiques, d'abord. « Les traducteurs sont des auteurs et doivent percevoir des droits d'auteur sur la vente de chaque livre (entre 1 % et 2 %, en général). Or, les éditeurs qui ont recours à l'IA veulent nous payer comme autoentrepreneurs, ce qui n'est pas légal », souligne-t-elle.

« Un avenir sans âme »

Cette traductrice, par ailleurs musici-

enne, constate que les jeunes entrants dans le métier acceptent pourtant ces propositions, tout comme celles des éditeurs qui paient en honoraires. Le barème officiel de la profession - calqué sur les aides aux éditeurs accordées par le Centre national du livre (CNL) - est fixé depuis des années à 21 euros le feuillet, mais, avec le recours à l'IA, il peut baisser à 17 ou 18 euros.

Autre question demeurée sans réponse : « Qui est l'auteur à partir du moment où le texte initial a déjà été traduit par une machine ? », se demande Peggy Rolland. Au total, plus de 5 100 personnes ont déjà signé la pétition du collectif En chair et en os, lancée en septembre 2023, pour s'opposer aux « traductions sans âme ». « Ce qui peut apparaître comme un progrès engendre, en réalité, des pertes immenses en savoir-faire, compétences cognitives, capacités intellectuelles(...) et prépare un avenir sans âme, sans cœur, sans tripes, saturé de contenus uniformisés produits instantanément en quantité quasi illimitée », est-il affirmé dans ce manifeste.

Il est expressément demandé aux éditeurs, mais aussi aux prestataires de sous-titrage et de doublage, aux sociétés de production cinématographique, aux

Documents sauvegardés

studios de jeux vidéo et aux organes de presse, de « [refuser] *le recours à l'IA comme outil de prétendue traduction et de création d'œuvres d'art et de textes* ».

Les signataires exigent « *que les diffuseurs soient dans l'obligation de signaler au consommateur* » tout recours à l'IA dans la chaîne de production. Et surtout, ils réclament « *qu'aucune aide publique ne soit attribuée à des œuvres conçues entièrement ou en partie par des IA* ».

Seule une poignée d'éditeurs ayant pignon sur rue ont paraphé ce texte. A la tête de Libella, Vera Michalski-Hoffmann l'a signé parce que « *les traducteurs font partie des professions les plus menacées par l'intelligence artificielle* ». Selon elle, « *tous les contenus de ces plates-formes d'IA ne rendent jamais la valeur d'un texte, son humour ni sa subtilité* ».

« Standardisation abusive »

Filiale de ce groupe, la maison d'édition Noir sur blanc a ainsi édité l'œuvre de l'autrice polonaise Olga Tokarczuk, Prix Nobel de littérature 2018. Fait rare, un groupe de traducteurs internationaux de cette écrivaine a été constitué pour *Les Livres de Jakob* (traduit en français en 2018), ouvrage qui nécessitait une recherche pointue en yiddish.

L'éditrice Sabine Wespieser, également signataire de la pétition, explique avoir « *déjà ravaudé de mauvaises traductions. Cela prend plus de temps* » que de travailler sur la première source. Elle prône « *un travail de qualité* », loin de « *toute standardisation abusive* ». Elle l'assure sans détour : « *Nous exerçons des métiers qui ne sont pas remplaçables à l'infini.* »

Pourtant, les éditeurs de livres pratiques (cuisine, yoga, jardinage...), de romans à l'eau de rose ou encore de mangas et de BD ont déjà recours à l'IA pour les traduire, sans jamais s'en vanter. Si les gros problèmes de syntaxe que l'on constatait il y a cinq ans avec DeepL sont résolus pour ce type d'ouvrages, en littérature, en revanche, « *cela reste ontologiquement en contradiction avec le texte puisque les traducteurs s'intéressent au style* », maintient Jörn Cambreleng.

Le Syndicat national de l'édition n'a pas encore fixé de doxa. Aucun éditeur ne doit mentionner sur la couverture d'un livre s'il a eu recours à l'IA – pour l'écriture, la traduction ou l'illustration. Le syndicat promet toutefois, d'ici à avril, « *une évolution du contrat type des éditeurs dans lequel le traducteur garantira à l'éditeur qu'il n'a pas recours à l'IA et où la part humaine de la traduction devra prédominer* ». Une promesse bien floue, alors que le nombre de titres étrangers traduits en français s'atrophie déjà au fil des années.

La paupérisation du choix linguistique dans les lycées et les universités malmène également le marché de la traduction. « *L'apprentissage de l'anglais truste 95 % des masters de traduction à l'université* », regrette Jörn Cambreleng. Au point qu'Atlas a dû mettre au point La Fabrique des traducteurs, une formation spécialisée, pour que subsistent des livres tirés du chinois, de l'arabe, de l'islandais, de l'hébreu ou encore du polonais.

Le CNL aussi a cofondé L'Ecole de traduction littéraire, pour faire vivre les langues rares. Cette institution publique a financé 515 projets de traduction

en 2023, à hauteur de 1,7 million d'euros, et délivré des dizaines de bourses.

Ses aides ne sont attribuées qu'à des traducteurs diplômés, payés au moins 21 euros le feuillet. Soit « *au-dessus du montant des tarifs d'une traduction faite par l'IA et révisée par un traducteur* », précise-t-on au CNL. Ce dernier déçoit les signataires d'En chair et en os, en refusant de demander « *aux éditeurs des déclarations de non-usage de l'IA, parce qu'elles ne pourraient donner lieu à aucune vérification* ».

Au niveau des vingt-sept pays de l'Union, le Conseil européen essaie tant bien que mal de défendre une traduction humaine. « *Mais la voix de la France est devenue complètement technophile, voire technolâtre* », assure le directeur d'Atlas. Pis, ajoute-t-il, « *les traducteurs sont systématiquement renvoyés dans leurs cordes comme de vieux technophobes. Alors que ce n'est pas la question. Il s'agit avant tout de philosophie du langage* ».